



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue à huis clos le lundi 15 juin 2020 à 16 h 30, à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS EN VIDÉOCONFÉRENCE COMPTE TENU DES CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES LIÉES À LA COVID-19 :

MM. les conseillers

Etienne Beaumont
Benoit Voyer
Pierre Cloutier
Fernand Lirette

SONT ABSENTS :

MM. les conseillers

Philippe Gasse
Yvan Barrette

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

Ordre du jour

- 1. Administration de la municipalité**
 - 1.1 Aucun
- 2. Trésorerie**
 - 2.1 Autorisation en vue de la signature des actes de vente suivant la vente pour taxes impayées tenue le 20 juin 2019
- 3. Sécurité publique**
 - 3.1 Aucun
- 4. Transport routier et hygiène du milieu**
 - 4.1 Octroi d'un mandat supplémentaire à la firme Gradian pour la finalisation de l'étude conceptuelle du barrage de Chute-Panet
- 5. Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 5.1 Aucun
- 6. Loisirs et culture**
 - 6.1 Aucun
- 7. Période de questions**
- 8. Petites annonces**
 - 8.1 Aucun
- 9. Levée de la séance**



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

20-06-169 AUTORISATION EN VUE DE LA SIGNATURE DES ACTES DE VENTE SUIVANT LA VENTE POUR TAXES IMPAYÉES TENUE LE 20 JUIN 2019

Attendu la vente pour taxes impayées tenue le 20 juin 2019;

Attendu l'absence de retrait et le paiement des taxes dans chacun des dossiers depuis l'adjudication, et ce, conformément aux dispositions des articles 524 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu qu'un acte de vente définitif peut maintenant être consenti par la Ville de Saint-Raymond pour chacun des immeubles vendus;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, les différents actes de vente des immeubles vendus lors de la vente pour taxes impayées tenue le 20 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

20-06-170 **OCTROI D'UN MANDAT SUPPLÉMENTAIRE À LA FIRME GRADIAN POUR LA FINALISATION DE L'ÉTUDE CONCEPTUELLE DU BARRAGE DE CHUTE-PANET**

Attendu le mandat octroyé à la firme Gradian pour la réalisation d'une étude conceptuelle du barrage de Chute-Panet, et ce, aux termes de la résolution 19-09-288;

Attendu la nécessité de procéder à la prise de données supplémentaires afin de permettre la réalisation de cette étude;

Attendu l'offre de service déposée à cet effet par M. Gilles Bordeleau, ingénieur chez Gradian le 3 juin 2020;

Attendu le Règlement portant sur la gestion contractuelle;

Attendu que, pour les motifs énoncés au préambule de la présente résolution, en fonction des critères prévus à l'article 9 du Règlement sur la gestion contractuelle et pour des motifs de saine administration, il est préférable de confier la poursuite de ce mandat à la firme Gradian;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PIERRE CLOUTIER, IL EST RÉSOLU :

QU'un mandat pour réaliser les diverses campagnes de mesures permettant de compléter les données manquantes pour finaliser l'étude conceptuelle du barrage de Chute-Panet soit octroyé à la firme Gradian, et ce, pour la somme forfaitaire de 43 700 \$ plus les taxes applicables.

La présente résolution et l'offre de service déposée tiennent lieu de contrat.

QU'une somme de 15 000 \$ plus les taxes applicables soit également rendu disponible pour couvrir les frais de l'arpenteur, de l'entrepreneur qui mettra à nue les armatures de la dalle de béton dans les vestiges de l'usine en rive droite et pour la location d'une foreuse géotechnique.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de la présente dépense soient prises à même les sommes disponibles du Règlement 675-19 *Règlement décrétant une dépense de 2 522 100 \$ et un emprunt n'excédant pas 1 507 100 \$ pour des travaux et études visant à atténuer les risques liés aux inondations dans la ville de Saint-Raymond.*

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

SUJET 7.

Période de questions.

La séance du conseil devant se tenir à huis clos dû à la situation actuelle liée à COVID-19, la période de questions n'a pas été tenue.

SUJET 9.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 17 h 05.

Chantal Plamondon, OMA
Greffière

Daniel Dion
Maire

& & & & & & & & & & & & &